



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins libéraux

Question écrite n° 55361

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les raisons qui ont conduit nombre de médecins libéraux à participer activement à la journée « santé morte » du 26 octobre dernier. Au nombre de celles-ci figure le plan de baisse de plusieurs tarifs sanitaires présenté par la CNAM, conséquence d'une politique quasi systématique dite de maîtrise « comptable » des dépenses de santé. Or, en vingt ans, la situation de la médecine en France a profondément évolué tant en raison de l'apparition de maladies nouvelles que de la mise en cause de techniques de soins de plus en plus sophistiquées. Dans cette recherche « comptable » du coût de la santé, des études ont-elles été menées pour évaluer l'émergence des nouvelles maladies infectieuses liées au VIH et au VHC et le coût de leur prise en charge ? Des études ont-elles été menées pour évaluer le bénéfice occasionné par le coût du dépistage des lésions pré cancéreuses au regard du coût occasionné par le traitement des cancers déclarés ? Des études ont-elles été menées pour évaluer le coût du dépistage précoce des maladies génétiques et le bénéfice en résultant par rapport à leur prise en charge effective ? Des études ont-elles été menées sur le transfert des coûts, pathologie par pathologie, entre traitement hospitalier et prise en charge à domicile ou ambulatoire ? Des études ont-elles été menées sur la réalité du transfert de charges de l'hôpital vers le secteur libéral et sur le coût en résultant pour ce secteur ? Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir apporter les précisions qu'appelle chacune de ces questions, ce qui lui paraît des plus utiles au lendemain de ses déclarations sur sa volonté de reprendre « sans attendre » le dialogue avec les professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55361

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7077